

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION ODANAK

07/05/2026

ARTICLE 1. MENTIONS LEGALES

Les présentes conditions générales concernent les prestations fournies par la société EURL ODANAK, domiciliée Parc de l'Angevinière - 900 chemin de l'Aumône vieille – 13400 AUBAGNE, inscrite au R.C.S. de Marseille sous le n° 434526729, représenté par Monsieur Bruno DUPIRE, en sa qualité de Gérant, à des clients professionnels (le Client) ainsi que l'utilisation des services, des sites internet ou des solutions logicielles conçues et développées pour les Clients.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Client : désigne toute personne agissant dans le cadre de son activité professionnelle et ayant lu et accepté lors de la signature des conditions particulières les présentes CGV-CGU, et plus généralement toute personne ayant accès aux Services de la société ODANAK (la signature d'un devis vaut pleine et entière acceptation des CGV-CGU consultables, entre autres, sur notre site internet).

Contrat ou CGV-CGU : s'entend des présentes CGV-CGU acceptées par le Client et des Conditions Particulières convenues entre les Parties s'il y a lieu.

Cookies : le terme de cookies est à prendre au sens large et couvre l'ensemble des traceurs déposés et/ou lus, par exemple, lors de la consultation d'un Site Internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile.

Conditions Particulières : désigne tout document convenu entre les Parties (devis accepté, convention annexe, cahier des charges et plus généralement tout document accepté par les deux parties) qui définissent notamment de manière circonstanciée des services spécifiques, leur mode d'utilisation, et les conditions financières applicables au Client si elles sont différentes de celles générales prévues par les CGV-CGU.

Données : désigne toutes les données, et notamment les fichiers numériques, les médias (images, vidéos, modèles 3D....), les données personnelles, les projets en cours... l'ensemble des données enregistrées, téléchargées ou saisies par le Client ou par les équipes de ODANAK pour compte du Client, au moment de l'inscription et lors de l'utilisation des sites internet ou des solutions logicielles administrées, déployées ou développées par ODANAK en mode SaaS. Si ces Données sont personnelles, elles sont désignées par « Données Personnelles ».

Hébergeur : société tierce, indépendant du Client et de Odanak auprès de qui le Client ou Odanak loue des services d'hébergement. Odanak ne saurait jamais être tenue pour responsable des défaillances de service de la société d'hébergement (hébergeur).

Identifiants : désigne le nom d'utilisateur et le mot de passe saisi par le Client pour s'identifier sur les Sites Internet ou les solutions logicielles en vue de l'accès aux Services.

Média : désigne les images, les modèles 3D, les vidéos, tous les fichiers images d'une manière générale.

Partie(s) : désigne ensemble ODANAK et/ou le Client.

Services Internet : désignent tous les services et fonctionnalités mis en place par ODANAK, décrits dans l'offre commerciale, opérés par ODANAK et/ou accessibles via des serveurs administrés par ODANAK et mis à la disposition du client.

Recette : c'est l'acceptation définitive par le client du logiciel tant dans sa partie technique que fonctionnelle. Elle sera réputée acquise de plein droit trois mois après la livraison du site internet, du logiciel ou de ses évolutions et par le paiement intégral de la facture, ou en cas d'échelonnement des paiements, par l'absence de remarques dans les trois mois suivant la livraison et par le paiement des termes de l'échelonnement. Une demande de correction sur un dysfonctionnant qui empêcherait de prononcer la recette ne peut être ni une demande supplémentaire qui ne correspondrait pas aux termes du devis, ni une modification du cahier des charges initial accepté, ni une modification du document de spécifications fonctionnelles si ces documents font partie du contrat.

Services Personnalisés : désignent toutes les prestations de conseil, de conception ou encore de création qui seront réalisées selon les demandes spécifiques du Client.

Services : désignent d'une manière générale, toutes les prestations services fournies au Client.

Site internet Utilisateur : désigne le site de l'utilisateur ou du Client.

Terminal : désigne le périphérique digital tel qu'un ordinateur, un smartphone, une tablette.

Utilisateur : désigne la personne désignée par le Client ayant effectivement accès aux Services ; un Client pouvant avoir plusieurs Utilisateurs.

Visiteur : désigne tout internaute accédant au Site internet Utilisateur.

ARTICLE 3. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties. Ces dernières ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Client aura accès et bénéficiera des Services de la société ODANAK définis à l'article 4 des présentes : elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par ODANAK auprès des Clients, sous réserve de l'application des Conditions Particulières, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont disponibles à tout moment sur le Site Internet ODANAK et sont réputées avoir été acceptées lors de la signature d'un devis ou d'une commande. Toute commande de Services implique donc, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions Générales d'utilisation du Site Internet de la société Odanak outre l'acceptation éventuelle par le Client de Conditions Particulières.

ARTICLE 4. SERVICES FOURNIS PAR ODANAK

Les Services fournis par ODANAK comprennent les services suivants qui peuvent être modifiés ou complétés par les Parties par l'acceptation d'éventuelles Conditions Particulières :

- Tous les services de création, de conception graphique, de maquettes, de plans..., ainsi que tous les services de conseils associés, y compris les prestations de conseil marketing, de développement commercial, d'études de marché, d'audit de solutions techniques et de réalisation de solutions internet et logicielles.
- Tous les services liés à la production de contenus, texte, image, vidéo, son, administration de réseaux sociaux et outils de campagnes de référencement payants (ads)
- Tous les services liés d'une manière générale à des opérations de communication, en format « print », en conception et création de stand, en solutions événementielles et en conception et développement de logiciels et de site internet.
- Tous les services de création, de modélisation et de rendu d'objets ou de scènes en 3D, ainsi que tous les services de conseils associés, tant en matière de 3D que de diffusion sur internet ou sur tout Terminal compatible.
- Tous les services informatiques de conception, de création, de développement, d'hébergement et de maintenance de solutions internet, de e-boutique, de logiciels et d'applications fonctionnant en mode SaaS (serveurs distants en extranet ou en intranet) ou sur des serveurs On-premise (serveurs installés en interne dans l'entreprise).
- Tous les services liés à la diffusion et à la visualisation d'images via un player, visionneur d'images, de vidéos ou d'objets interactifs, intégrés dans une page web ou sur tout Terminal même non connecté pour permettre aux utilisateurs de visualiser un Média.
- Tous les services liés à un configurateur d'images, de vidéos ou d'objets interactifs visualisables dans le player et destinés à être intégrés dans une page web ou tout autre Terminal compatible (configuration de biens mobiliers ou immobiliers, d'accessoires ou équipements).

ARTICLE 5. ACCEPTATION DES CGV-CGU

Le Client déclare avoir lu et accepté les présentes CGV-CGU avant de valider l'utilisation et l'achat d'un Service ou la souscription à un abonnement proposé par ODANAK. Les offres d'abonnement ou de Services sont affichées sur le Site internet ODANAK ou sont de manière spécifique communiquées sous forme de Conditions particulières au Client. Le Client déclare ainsi accepter sans réserve les présentes conditions notamment par l'acceptation des Conditions Particulières.

ARTICLE 6. MODIFICATIONS DES CGV-CGU

Les CGV-CGU sont à tout moment consultables et téléchargeables depuis le Site Internet ODANAK ou peuvent être adressées au client sur simple demande de sa part. Les CGV-CGU peuvent faire l'objet de modifications de la part d'ODANAK, notamment en ce qui concerne le prix des abonnements qui sont dépendants des augmentations des prix des fournisseurs de services, notamment des hébergeurs ou des modules tiers intégrés dans une solution. Lors de la modification des présentes CGV-CGU, Odanak informera le client qui aura la possibilité de résilier son contrat selon les modalités prévues aux présentes ou aux conditions particulières. L'absence de réponse sous trente jours vaut automatiquement acceptation par le Client de la version la plus récente des CGV-CGU.

ARTICLE 7. TARIFS

Les prix sont exprimés en Euros et Hors Taxe (TVA non comprise). La TVA sera facturée, le cas échéant, en sus selon le tarif en vigueur. La société ODANAK propose à ses clients deux types de services qui seront facturés selon les modalités suivantes :

7.1. Tarif des services informatiques et web

Les Services Informatiques et web consistent à la conception et au développement de logiciels et de sites internet et à l'utilisation de ces logiciels ou sites internet. Ces logiciels et ces sites internet déployés sur des solutions « cloud » sont accessibles par les Clients en mode SaaS (Software as a Service) ou par tout autre moyen d'échange de données via internet. Les Services Informatiques et web sont fournis moyennant abonnement aux tarifs effectués dans des Conditions Particulières. L'abonnement pour l'utilisation de la solution logicielle ou internet repose sur le principe d'un paiement mensuel récurrent. Cet abonnement correspond à des offres définies dans les Conditions Particulières choisies par le Client lors de la souscription. En ce qui concerne les abonnements, sauf Conditions Particulières différentes, les tarifs sont révisables à tout moment par ODANAK par simple modification de l'affichage des tarifs sur le Site Internet ODANAK ou par information directe des clients par courriel ou par la production d'une nouvelle facture.

7.2. Tarif des services personnalisés

Les Services Personnalisés sont constitués par les services définis à l'article 4 du présent document... sans que cette liste ne soit exhaustive. Pour tous Services Personnalisés, les tarifs seront communiqués au Client dans des Conditions Particulières. Dès acceptation des Conditions Particulières signées, la commande sera réputée validée et la société ODANAK débutera la réalisation du Service Personnalisé. Le Client dispose d'un délai de 30 jours pour accepter les Conditions Particulières. A défaut d'acceptation par le Client dans ce délai, les Conditions Particulières seront réputées caduques, sauf accord expresse de la société ODANAK d'accomplir la prestation malgré l'acceptation tardive et hors délai des Conditions Particulières. Les Services Personnalisés étant par nature évolutifs, toute prestation complémentaire ou non prévue lors de la conclusion du devis initial devra faire l'objet de nouvelles Conditions Particulières ou d'un avenant aux dites Conditions Particulières.

ARTICLE 8. FACTURATION - PAIEMENTS - PENALITES DE RETARD

8.1. Facturation

Les factures d'abonnement aux Services Internet en ligne pourront être éditées sous forme électronique et mis à disposition du Client dans son Compte Client ou envoyées par voie électronique ou postale. Les factures liées

aux Services Personnalisés et à la signature de Conditions Particulières, seront envoyées, au choix du Client, soit par voie électronique, soit par voie postale, au domicile professionnel du Client. Il est ici précisé que lesdites factures seront envoyées, à défaut de choix du Client, principalement par voie électronique. Il incombe au Client d'informer sans délai ODANAK de tout changement de domiciliation ou d'adresse électronique. A défaut toute notification, facture et document, expédié de bonne foi à la dernière adresse connue emportera de plein droit les effets attachés au document concerné.

8.2. Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Virement Bancaire,
- Prélèvement SEPA,
- Chèque

8.3. Délais de paiement

En ce qui concerne les abonnements relatifs aux Services Internet, ces derniers sont payables par avance, chaque mois entamé étant dû en totalité. Ainsi, le premier mois est payé au jour de la souscription et les mois suivants par prélèvement automatique ou par virement ou par chèque à la date anniversaire de souscription. Le client peut résilier à tout moment son abonnement selon les procédures mises en place par les CGV-CGU et les conditions particulières par simple mail doublé d'une lettre recommandée adressée à l'adresse administrative suivante : Odanak, Parc de l'Angevinière, 13400 Aubagne. En cas de résiliation en cours de mois l'échéance en cours reste due. Le Client s'engage dès l'acceptation des Conditions Générales de Vente ou d'Utilisation, à fournir à ODANAK, la totalité des documents lui permettant de mettre en place les paiements selon les modalités convenues. En ce qui concerne le paiement des Services Personnalisés, les conditions de paiement seront fixées dans les Conditions Particulières acceptées par le Client. En tout état de cause, les sommes éventuellement versées ne pourront jamais être considérées comme des arrhes mais constitueront des acomptes sur le prix.

Faute de paiement dans les délais contractuels de la totalité des sommes dues à ODANAK en exécution des services fournis, ODANAK adressera au Client une lettre recommandée avec accusé de réception, ou par tout autre moyen comportant date de réception certaine, notamment un courriel, lui enjoignant de procéder au paiement dans le délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception de ladite lettre. Dans l'hypothèse où, passé ce délai, le Client ne se serait pas acquitté de la totalité des sommes dues au principal, intérêts, frais et pénalités, ODANAK pourra suspendre l'accès au Compte Client et aux Services, sans préjudice du droit de recouvrer les sommes dues et tous dommages et intérêts éventuels par tout moyen de droit, notamment par voie judiciaire. En outre, la société ODANAK pourra supprimer l'ensemble des Données saisies ou téléchargées par le Client, hormis ses Données Personnelles qui pourront être conservées selon les stipulations des présentes et dispositions légales en vigueur. En tout état de cause, des pénalités de retard pourront être réclamées par ODANAK. Le taux d'intérêt sera appliqué sur le montant TTC de la facture et correspondra alors au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points, Tout retard dans le paiement des sommes dues donnera lieu au paiement d'une somme forfaitaire à ODANAK de soixante-dix (70) euros HT par courrier de relance ou de mise en demeure. En outre, Odanak se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus ou de suspicion d'une fraude au moyen de paiement, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

En cas de vente ou de cessation de l'activité, la totalité des sommes restant dues sera exigible en totalité en un seul paiement.

ARTICLE 9. ENTRE EN VIGUEUR - DUREE - RESILIATION - RETRACTATION

9.1. Durée

Les présentes CGV-CGU s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf conditions particulières acceptées préalablement par écrit par la société ODANAK. Le Client devra avoir pris connaissance des CGV-CGU lors de la signature des Conditions Particulières. Leur signature impliquera l'acceptation des CGV-CGU et des Conditions Particulières. Le Client bénéficie des Services tant que son Compte Client reste ouvert. Dans le cas des Services Internet par abonnement sans durée spécifique, chaque Partie pourra y mettre fin à tout moment, sauf mention contraire dans les conditions particulières signées, sous réserve d'un délai de préavis de 30 jours, par simple notification adressée à l'autre partie par mail ou par courrier avec accusé de réception. Enfin, en cas de non-respect du Contrat par le Client, ODANAK pourra le suspendre ou le résilier à tout moment.

9.2. Résiliation et rétractation

Suspension – résiliation à l'initiative du Client

Le Client abonné pourra mettre fin à son abonnement à tout moment en manifestant sa volonté d'interrompre le Contrat selon les termes des conditions particulières. Dans cette hypothèse, l'abonnement en cours se poursuivra jusqu'à son échéance aux conditions en vigueur. A échéance, l'accès aux Services sera interrompu et les internautes ne pourront plus accéder à la solution ODANAK déployée dans le site internet du Client.

Vente de la société, cessation d'activité

La cessation de l'activité du Client entraîne obligatoirement le paiement en une fois de toutes les échéances dues.

La vente part le Client de son activité ou de sa société entraîne obligatoirement le paiement en une fois de toutes les échéances dues.

De façon dérogatoire et sans obligation d'acceptation par la société Odanak, le contrat en cours pourra être transféré à l'entité juridique qui rachète l'activité, sans autres formes, ni modalités que la poursuite des paiements par la nouvelle structure juridique. Ces paiements entraîneront de fait l'acceptation tacite du contrat en cours et la nouvelle société ou structure juridique poursuivra le contrat initial aux mêmes conditions.

Résiliation pour faute

En cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles, et notamment, en cas de défaut manifeste de collaboration, le Contrat pourra être résilié de plein droit par Odanak sept (7) jours calendaires après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. Si à l'issue de ce délai, le Client n'a pas remédié à sa défaillance, Odanak tiendra la résiliation pour acquise, sans préjudice des sommes restant dues et des éventuels dommages et intérêts qui pourraient être sollicités en réparation du préjudice subi.

Dans l'hypothèse d'une résiliation et quelle que soit la cause de terminaison du Contrat, le Client cessera d'utiliser tous les codes d'accès aux Services et ODANAK se réserve le droit de bloquer techniquement l'accès en désactivant le Compte Personnel et en supprimant les identifiants. Les médias et les données sauvegardées seront alors sauvegardés pendant une période de trente jours suivants l'envoi de la lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception, puis seront supprimés des espaces de stockage.

La résiliation se fait sans préjudice de la réclamation par ODANAK des sommes antérieurement dues.

Rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les achats de services logiciels en mode SaaS sont fermes et définitifs. Ils ne pourront donc donner lieu à échange, remboursement ou à l'exercice d'un droit de rétractation.

ARTICLE 10. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES

L'accès aux Services suppose l'acceptation par le Client des CGV-CGU et/ou des Conditions Particulières et le paiement des Services associées. Dans le cas où le Client utiliserait une solution SaaS (Software as a Service), il réalise ses propres médias à partir de ses propres outils de création avant de les importer, avec des Données, sur son Compte Client (site internet par exemple). Les Médias et les Données importés devront, au jour de l'importation, répondre aux spécifications techniques relatives au format, à la nature et à la taille du fichier. La liste des formats acceptés par ODANAK ou par les services SaaS utilisés par ODANAK (wordpress par exemple) sont réputés connus par le client qui reconnaît d'ores et déjà avoir pris connaissance des spécifications actuelles et accepte les présentes CGV-CGU en toute connaissance de cause. Les Médias et les Données sont

sauvegardés sur les serveurs de l'hébergeur et sont rendus accessibles aux Visiteurs par le Client via son compte personnel. ODANAK ne peut garantir la qualité du streaming dans la mesure où elle dépend de la qualité des services de l'hébergeur, et de la qualité de la bande passante et du Terminal du Client et des Visiteurs. ODANAK ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la nature des médias déposés et accessibles depuis le Site Internet, ODANAK n'effectuant aucune modération a priori des dits médias. Le Client s'interdit de déposer des médias qui seraient contraires à la loi, à la morale et aux bonnes mœurs et qui auraient notamment pour effet de :

- affecter ou être contraire à l'ordre public, la moralité ou offenser la sensibilité des mineurs ou de communautés ;
- porter atteinte de quelque manière que ce soit à la réputation, à l'intimité, à l'image de tiers ;
- dénigrer, diffamer, violer l'image, la réputation d'une marque ou de toute personne ou entité de quelque manière que ce soit ;
- présenter un caractère pornographique ou pédophile ;
- enfreindre les droits de propriété intellectuelle de toute personne que ce soit ;
- inciter à la haine, la violence, le suicide, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, l'homophobie, l'apologie des crimes de guerre ou crimes contre l'humanité ;
- divulguer des informations confidentielles sur une personne ou un contrat ;
- renvoyer par un lien vers ou faire la publicité ou la promotion d'une entreprise, une marque, un site, un blog ou un forum.

Le Client est informé qu'en cas de non-respect de ces dispositions et sur demande d'un tiers dont les droits auront été violés ou sur injonction judiciaire, ODANAK pourra interrompre immédiatement la diffusion et l'accès au média concerné et suspendre le Compte Client.

ARTICLE 11. ACCES AUX SERVICES SaaS (Software as a Service)

Dans le cas où le client aurait choisi d'accéder aux services SaaS, les Services sont accessibles à partir de tout Terminal disposant d'un navigateur internet à jour (la comptabilité avec tous les navigateurs et toutes les versions de navigateur ainsi que tous les systèmes d'exploitation n'est pas garantie en fonction des versions de ceux-ci). Les Services sont accessibles grâce à l'identifiant et au mot de passe du Client ou des Utilisateurs ou à l'adresse internet de la solution ou du site web.

Les Services sont accessibles 24h/24 et 7 jours/7 sous réserve des interruptions de service accidentelles et des périodes de maintenance et sous réserve du bon fonctionnement des réseaux qui échappent au contrôle et à la maîtrise d'ODANAK. Notamment Odanak ne saurait être tenue pour responsable des défaillances de l'hébergeur, même en cas de perte totale des données. De manière générale, il appartient au Client de s'assurer de la sécurité des Terminaux utilisés pour l'accès à son site et à ses solutions informatiques. ODANAK se réserve le droit de suspendre ou de procéder à la fermeture du compte en cas de non-respect par le Client du Contrat. Les données du Client sont intégralement stockées sur les serveurs sous-traités à un hébergeur répondant aux normes standards de sécurité et de conservation des données.

ARTICLE 12. CONTRAT D'HEBERGEMENT ET DE MAINTENANCE POUR LES SOLUTIONS INFORMATIQUES

L'utilisation des services informatiques tels que définis à l'article 4, point 5, est obligatoirement liée à un contrat d'hébergement et de maintenance des modules informatiques réalisés par la société Odanak. Un devis sera proposé de manière systématique avec le devis de réalisation de la solution informatique proposée. Ces deux devis devront simultanément être acceptés par le Client. Sauf stipulation exprès dans les conditions particulières de vente de la proposition d'une solution informatique, tout arrêt du contrat d'abonnement pour la maintenance et pour l'hébergement entraîne de fait un arrêt de la licence d'utilisation du logiciel.

ARTICLE 13. DISPONIBILITE DES SERVICES - MODULES TIERS

Les Services et les fonctionnalités disponibles à la date d'acceptation des CGV-CGU sont susceptibles d'être modifiés, réorganisés et supprimés sans que la responsabilité d'ODANAK ne puisse être recherchée. Le Client reconnaît avoir pris connaissance au préalable de l'ensemble des Services et fonctionnalités avant de s'engager en connaissance de cause et accepte que ces Services et fonctionnalités puissent faire l'objet de modifications sans notification préalable. Les Services peuvent avoir recours pour certaines fonctionnalités à des modules tiers mis gratuitement à la disposition des développeurs. Dans le cas où les licences de ces logiciels deviendraient payantes, ODANAK s'efforcera dans la mesure du possible de les remplacer par des logiciels gratuits offrant des fonctionnalités similaires. Cette obligation de remplacement est une obligation de moyen qui ne pourra justifier une résiliation du contrat en cas d'impossibilité. Si le remplacement du module tiers entraîne une obligation de payer une licence, le coût de cette licence viendra s'ajouter à l'abonnement déjà souscrit.

ODANAK ne garantit pas l'accessibilité aux modules tiers et pourra les supprimer ou les remplacer à tout moment.

ARTICLE 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE – LICENCE D'UTILISATION

Sauf mentions expresses écrites dans les conditions particulières, ODANAK est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur les Services au sens de l'article 4 des présents CGV, notamment les codes sources, les interfaces graphiques, les marques, les logos, les contenus autres que ceux appartenant au Client.... Cette liste n'étant pas limitative. Lesdits droits sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon, susceptible d'engager la responsabilité pénale et civile de son auteur. Le Client demeure titulaire des droits sur les Données et les Médias qu'il importe sur son site ou sa solution logicielle et demeure libre de les diffuser ou non au public. Dans le cas où ODANAK réaliserait des médias pour le compte du Client dans le cadre d'une prestation de Services, les droits seront définis dans les Conditions Particulières. Le Client autorise expressément ODANAK à sauvegarder et reproduire les Médias sur tout serveur en propre ou sur les serveurs de son Hébergeur aux fins de bon fonctionnement des Services et à rendre les médias accessibles dans les conditions convenues, sans que ces opérations, lorsqu'elles sont effectuées dans les conditions du Contrat et pour les besoins du fonctionnement des Services, ne puissent constituer une contrefaçon d'un quelconque droit de propriété intellectuelle. Cette autorisation ne confère aucun autre droit à ODANAK sur les médias du Client.

Par les présentes, sauf mention contraire dans les conditions particulières, le Client se voit accorder un droit non exclusif et non cessible d'accès et d'utilisation aux services et solutions développées ou mises en œuvre par ODANAK. Le droit d'accès et à ces services n'est concédé que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation desdits services, à l'exclusion de toute utilisation hors du cadre de son activité et du Contrat. Il est d'ailleurs fait interdiction expresse au Client d'accorder une sous-licence sur l'Utilisation des services développés par ODANAK ; il est de même interdit au Client de céder le contrat d'utilisation du logiciel à un tiers (sauf autorisation expresse de la société ODANAK). Le Client veillera à ne pas stocker sur les serveurs appartenant ou utilisés par ODANAK des Médias ou des données susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. ODANAK ne saurait en aucun cas être responsable d'une quelconque contrefaçon du fait du Client. Les présentes CGV-CGU n'entraînent, en aucun cas, la cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître qui ont participé à la réalisation des logiciels mis à disposition. Le Client devra se référer aux modalités relatives aux licences d'utilisation propres au logiciel. Sauf disposition contraires convenues entre les parties, le Client accepte qu'ODANAK fasse mention de sa dénomination ou de son nom à titre de référence commerciale dans sa communication pour en tirer un bénéfice en termes d'image.

ARTICLE 15. DONNEES PERSONNELLES

Le Client peut être amené à télécharger sur les serveurs appartenant ou utilisés par ODANAK des Données personnelles concernant sa direction ou son personnel, ou ses clients, ou ses adhérents, telles qu'adresses

électroniques, noms et prénoms, numéros de téléphone ou tout autres données utiles pour les besoins de la réalisation des Services. Le Client a l'entière responsabilité de ces données au regard de la loi.

En ce qui concerne la protection des Données personnelles récoltées par ODANAK dans le cadre strict de ses missions et de l'objet de la société, ODANAK s'efforce de faire preuve de la plus grande transparence possible et a mis en place une politique de gestion en la matière : un Délégué à la Protection des Données (DPO) a été nommé. Il met en œuvre et vérifie la bonne application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Pour garantir au mieux la protection de Données Personnelles, ODANAK a également mis en œuvre un processus de contrôle interne ainsi que diverses procédures de sécurité afin d'assurer la confidentialité des Données Personnelles des Clients et des Utilisateurs. Les principes énumérés dans les articles « Données personnelles » et « Cookies » ne font pas obstacle à la cession ou au transfert de tout ou partie des données à un ou plusieurs tiers.

14.1. Données collectées :

Les données relatives aux Clients et aux Utilisateurs qu'ODANAK peut collecter sont limitées au minimum et adaptées aux différentes finalités recherchées. Elles sont les suivantes :

- Les Données collectées lors de la souscription aux offres et services,
- Les autres Données nécessaires à la réalisation des Services.

ODANAK recueille lesdites données uniquement avec le consentement des Clients. Certaines de ces données sont obligatoires et signalées par un astérisque. La transmission de ces données par le Client est obligatoire pour accéder à certains Services.

Données de connexion collectées lors de la connexion et l'utilisation d'un Site ou d'une solution logicielle :

- Ces données, de type « analytics », permettent de connaître de façon anonyme les usages faits des solutions d'ODANAK.

14.2. Durée de conservation des données :

Les Données des Clients sont conservées par ODANAK pendant la durée nécessaire à l'utilisation du service rendu par ODANAK. Afin de protéger les données personnelles, celles-ci, sauf avis contraire de l'Utilisateur, seront supprimées au maximum trente-six (36) mois après la dernière connexion ou après la dernière mission de service confiée à ODANAK. La société ODANAK se réserve le droit de les supprimer avant ce terme. En ce qui concerne la version d'abonnement gratuite (free) ou de test, ODANAK peut suspendre les comptes et supprimer les données après trois mois consécutifs de non-utilisation du compte par le Client.

14.3. Droits des utilisateurs en matière de données :

Chaque Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement, de suppression. Le Client a également le droit à la portabilité des données le concernant dans un délai raisonnable et sans frais excessifs conformément aux dispositions en vigueur et qui régissent la protection des données personnelles. Il peut avoir accès à ses Données et les modifier soit directement en ligne avec les outils de gestion des données personnelles qui seraient présentes dans les logiciels, soit par le biais de l'onglet contact et du formulaire de contact d'un site internet, soit enfin par courrier en adressant sa demande à l'adresse suivante : ODANAK, à l'attention du DPO, Parc de l'Angevinière, 900 chemin de l'Aumône Vieille, 13400 Aubagne.

14.4. Sécurité des données personnelles :

Conformément aux prescriptions du RGPD, ODANAK met en œuvre les mesures appropriées pour protéger au mieux les Données personnelles contre toute perte accidentelle, tout accès, utilisation, altération ou diffusion non autorisée. Malgré ses meilleurs efforts en la matière, ODANAK ne peut pas garantir de la violation de son système informatique et internet par un tiers non autorisé agissant à des fins illégitimes.

14.5. RGPD dans le cadre de l'exécution de prestations pour le client :

Dans le cadre de l'exécution des prestations, les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») ainsi que toute législation nationale applicable.

Le Client demeure seul responsable :

- de la licéité des traitements et données confiés à la société Odanak ;
- des déclarations, autorisations et formalités lui incombant ;
- de l'information des personnes concernées ;
- ainsi que de la détermination des finalités et moyens des traitements réalisés.

Lorsque à la société Odanak agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD, il s'engage à :

- traiter les données personnelles uniquement sur instruction documentée du Client ;
- mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données personnelles ;
- assurer la confidentialité des personnes autorisées à traiter les données ;
- et notifier au Client, dans les meilleurs délais raisonnables, toute violation de données personnelles portée à sa connaissance.

Le Client reconnaît toutefois que, malgré les mesures de sécurité mises en œuvre, aucune transmission ou conservation de données par voie électronique ne peut être garantie comme totalement sécurisée.

La société Odanak ne pourra être tenu responsable :

- des incidents de sécurité imputables à un tiers, au Client ou à un cas de force majeure ;
- des conséquences d'une mauvaise configuration, utilisation ou administration des services par le Client ;
- ni des dommages résultant d'un accès frauduleux impossible à prévenir par des mesures raisonnables de sécurité.

Le Client garantit la société Odanak contre toute réclamation, condamnation, sanction administrative ou action de tiers résultant d'un manquement du Client à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Sauf disposition légale impérative contraire, la responsabilité globale de la société Odanak au titre des traitements de données personnelles est limitée aux dommages directs prouvés et plafonnée à la somme de 500 € (cinq cents euros) par client pour toute la durée du contrat.

ARTICLE 16. COOKIES

Afin d'améliorer l'expérience Client et l'accès aux Sites Internet et aux solutions logicielles développées par ODANAK, le Client est informé et accepte que des Cookies soient téléchargés sur son Terminal. Les Cookies qui ont les fonctions suivantes ne requièrent pas le consentement préalable du Client :

- les cookies de " panier d'achat " pour un site marchand ;
- les cookies " identifiants de session ", pour la durée d'une session, ou les cookies persistants limités à quelques heures dans certains cas ;
- les cookies d'authentification ;

- les cookies de session créés par un lecteur multimédia ;
- les cookies de session d'équilibrage de charge ("load balancing") ;
- certaines solutions d'analyse de mesure d'audience ("analytics") ;
- les cookies persistants de personnalisation de l'interface utilisateur.

Dans les autres cas, ODANAK recueillera le consentement de l'Utilisateur via le Site Internet ou les Conditions Particulières avant l'utilisation des dits Cookies.

ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE

Les propositions et documents remis ou envoyés par ODANAK au Client demeurent la propriété d'ODANAK. Ils ne peuvent être communiqués ou leur contenu divulgué à des tiers sous quelques motifs que ce soit sauf obligations légales.

ARTICLE 18. GARANTIES-LIMITATION

17.1. Garanties liées aux tiers

ODANAK ne fournit aucune autre garantie express ou implicite autres que celles énumérées ci-dessous :

Les Services aux heures de bureau de 9h00 à 17h00, 5j/7 sauf vacances de Noël (entre le 23 décembre et le 3 janvier, dates variables en fonction des années), vacances d'été (le mois d'Août), sauf interruptions de service accidentelles ou malveillantes et sauf période de maintenance, sous réserve que les services des sociétés tierces qui hébergent les solutions fournies par ODANAK fonctionnent correctement. En cas de défaillance des services incombant à ODANAK ou à une société tierce, ODANAK s'engage à mettre tous les moyens en œuvre afin de rétablir les services dans un délai raisonnable et ce sous réserve du bon fonctionnement des réseaux et des installations du Client qui sont hors de contrôle de la société ODANAK, ni liés au bon fonctionnement du réseau Internet. En revanche, le cas échéant, ODANAK ne garantit pas le fonctionnement des Services liés aux modules tiers gérés par un prestataire extérieur (logiciels tiers, hébergeur, etc.). Par ailleurs, ODANAK pourra suspendre momentanément les Services en dehors des périodes de maintenance en cas d'attaque du système dans la mesure nécessaire à préserver la sécurité des Données.

17.2. Garanties du Client

Le Client garantit ODANAK contre toute atteinte aux droits de tiers du fait du stockage et de l'accessibilité des Médias. Si ODANAK venait à être condamné du fait qu'un Média contrefaisant ou plus généralement portant atteinte à un droit de tiers se trouve stocké sur les serveurs appartenant ou utilisés par ODANAK et rendu accessible via les Services, le Client s'engage à relever et garantir ODANAK de toute condamnation au principal, intérêts, frais et accessoires auxquels ODANAK pourrait être condamnée.

17.3. Responsabilité – Limitations générales

ODANAK n'est tenue que d'une obligation de moyens. ODANAK ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client qui pourrait survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et de ses suites. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou de profits, pertes de données, pertes de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client, nonobstant le fait que ODANAK aurait été averti de l'éventualité de leur survenance. En tout état de cause la responsabilité de ODANAK, en cas de dommages survenus au Client, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, sera expressément limitée à la somme de 500 € (cinq cents euros) par client pour toute la durée du contrat. La responsabilité d'ODANAK ne pourra être engagée qu'en cas de faute intentionnelle démontrée et ne pourra en aucun cas être recherchée en cas :

- D'utilisation des Services non prévue au Contrat ;
- De tentative de modification, altération des Services, du Site internet ;
- De tentative d'intrusion dans le code source du Site internet ;
- De détournement et de contournement des systèmes de sécurité logique ;
- D'utilisation des Sites Internet administrés par ODANAK et des Services développés alors que ODANAK, suite à une difficulté ou pour quelque autre raison que ce soit, avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- D'une utilisation des Services dans un environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques de ODANAK ;
- D'un défaut de sauvegarde des médias ou de toute autre donnée stockée sur les espaces de stockage d'ODANAK par le Client : la responsabilité de la société ODANAK ne pourra être recherchée en cas de disparition totale ou partielle des Données déposées par un Client ou un Utilisateur. Il convient que le Client prévoit expressément, par lui-même, les solutions de sauvegarde de ses données.
- De survenance de tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence du Client, ou que celle-ci aurait pu éviter en faisant appel aux conseils d'ODANAK ;
- De défaillance du fournisseur d'accès à internet ;
- De force majeure, cas fortuit ou fait d'un tiers. La force majeure s'entend de tout événement imprévisible lors de la formation du Contrat et que les parties n'ont pu éviter ni surmonter au moment de sa survenance, rendant impossible l'exécution totale ou partielle des obligations prévues au Contrat.
- D'interruption des Services pour des raisons étrangères à ODANAK et notamment incombant à des personnes tierces ou des services tiers (logiciels tiers, hébergeur, fournisseur d'accès à Internet, etc.).

17.4. Limitation et exclusion de responsabilité en matière de sécurité informatique

Le Client reconnaît expressément que les logiciels, applications, systèmes informatiques, réseaux et services en ligne ne sont pas exempts de vulnérabilités et qu'aucune obligation de sécurité absolue ne peut être mise à la charge de la société Odanak.

La société Odanak est tenue exclusivement d'une obligation de moyens en matière de sécurité informatique et met en œuvre les mesures raisonnablement attendues au regard de l'état de l'art, de la nature des prestations et des contraintes techniques existantes.

La société Odanak ne garantit en aucun cas :

- l'absence totale de failles de sécurité ;
- l'absence d'intrusion, de piratage, de cyberattaque ou d'accès frauduleux ;
- la continuité ininterrompue des services ;
- ni l'absence de propagation de virus, malware, ransomware ou autres éléments malveillants.

En conséquence, La société Odanak ne pourra être tenu responsable, à quelque titre que ce soit, des dommages directs ou indirects résultant notamment :

- d'une attaque informatique ou intrusion malveillante émanant d'un tiers ;
- de l'exploitation d'une vulnérabilité connue ou inconnue ;
- d'un défaut de sécurité imputable à un éditeur tiers, hébergeur, fournisseur cloud, opérateur télécom ou prestataire externe ;
- d'une interruption de service, perte de données, altération, destruction, divulgation ou accès non autorisé aux données ;
- d'un manquement du Client à ses propres obligations de sécurité ;
- de l'absence d'installation des mises à jour ou correctifs fournis par La société Odanak ;
- ou plus généralement de tout événement échappant au contrôle raisonnable La société Odanak.

Le Client demeure seul responsable :

- de la sauvegarde de ses données ;
- de la sécurisation de ses accès, postes de travail, mots de passe et infrastructures ;
- du contrôle des habilitations de ses utilisateurs ;
- ainsi que de l'utilisation faite des logiciels et services fournis.

En aucun cas La société Odanak ne pourra être tenu responsable des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données, pertes de clientèle, atteintes à l'image, pertes financières ou préjudices indirects subis par le Client.

Dans tous les cas où la responsabilité de la société Odanak serait retenue, pour quelque cause que ce soit, le montant total des indemnités susceptibles d'être mises à sa charge sera expressément limité aux dommages directs prouvés et plafonnée à la somme de 500 € (cinq cents euros) par client pour toute la durée du contrat.

ARTICLE 19. RECETTE

C'est l'acceptation définitive par le client du logiciel tant dans sa partie technique que fonctionnelle. Elle sera réputée acquise de plein droit trois mois après la livraison du site internet, du logiciel ou de ses évolutions et par le paiement intégral de la facture, ou en cas d'échelonnement des paiements, par l'absence de remarques dans les trois mois suivant la livraison et par le paiement des termes de l'échelonnement.

Une demande de correction sur un dysfonctionnant qui empêcherait de prononcer la recette ne peut être ni une demande supplémentaire qui ne correspondrait pas aux termes du devis, ni une modification du cahier des charges initial accepté, ni une modification du document de spécifications fonctionnelles si ces documents font partie du contrat.

ARTICLE 20. ASSISTANCE

Le Client bénéficie d'une assistance pendant les jours et heures ouvrées de la société ODANAK en contactant par voie électronique le contact technique via le formulaire indiqué sur le site internet www.odanak.com.

ARTICLE 21. LOI ET LANGUE APPLICABLE

Le Contrat, rédigé en langue française, est soumis en toutes ses stipulations au droit français.

ARTICLE 22. LITIGE

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation et l'exécution du Contrat, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable en toute bonne foi avant d'initier toute action judiciaire. Il est précisé que la preuve de recherche de solution amiable est à la charge de celui qui intente une action en justice. Si les Parties ne parviennent à une solution amiable, le litige serait alors soumis au tribunal de Commerce de Marseille.